



Quimper, le 22 avril 2020

Madame la Présidente

du Conseil départemental du Finistère

Madame la Présidente,

Nous accusons réception de votre courrier du 7 avril 2020, en réponse à notre lettre du 30 mars 2020.

Nous souhaitons revenir sur les termes de votre réponse concernant les questions relatives aux assistants familiaux.

Nous n'imaginons pas un seul instant que vous n'ayez pas compris le sens de notre courrier et encore moins nos demandes qui étaient clairement exprimées.

Tout d'abord, vous écrivez « *S'agissant des assistantes et assistants familiaux, vous sous-entendez à tort que les élu.e.s et l'administration ignoreraient le travail accompli dans les conditions rendues éprouvantes par le confinement.* »

Nous ne sous-entendons rien, nous constatons des faits, pour mémoire, dans notre lettre du 30 mars 2020, nous écrivions :

« Il est dès lors navrant que lors de vos différentes communications (communiqué de presse du 20 mars, message écrit et vidéo du 25 mars) vous ayez omis de parler et de compter parmi les agents du Département mobilisés dans la crise sanitaire actuelle ceux et celles qui, non seulement assurent avec beaucoup de professionnalisme et désormais sans discontinuer l'accueil des enfants mais de plus assurent l'accompagnement du travail scolaire lié à la fermeture des établissements scolaires. »

Pour être plus précis, voici l'extrait de votre communiqué de presse en date du 20 mars 2020, publié sur le site internet du département et qui a été repris par les journaux le samedi 21 mars 2020 :

« Plus de 550 professionnels en pleine activité pour accompagner les personnes en difficulté

Près de 300 personnel-le-s assurent le suivi des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : prise en charge des enfants confiés au sein des foyers dédiés, maintien des mesures de placement d'urgence, soutien des assistants familiaux sur les mesures à suivre... Les équipes restent également actives dans le traitement continu des informations préoccupantes. »

Or, ainsi que le précise le PCA actualisé de la DEF, ce sont bien 676 assistants familiaux qui sont mobilisés sur les missions vitales. Pourtant, dans votre communiqué de presse susvisé, vous n'y faites allusion qu'en termes de charge de travail pour les services ressources.

Ensuite, ainsi que nous vous le rappelions dans notre courrier du 30 mars 2020, dans votre message oral du 25 mars 2020, pas un seul mot non plus à l'égard des assistants familiaux.

Vous conviendrez qu'il n'y pas là de sous-entendu de notre part, mais plutôt, en l'espèce, « une absence de mots entendus » !

En ce qui concerne le travail supplémentaire à la charge des assistants familiaux depuis le 16 mars et au moins jusqu'au 11 mai 2020, vous ne le prenez pas du tout en considération, car ainsi que vous le confirmez dans votre courrier du 7 avril 2020, l'allocation journalière de 5.60 € pour un enfant majeur et 8 € par jour pour un enfant mineur est « mise en place pour prendre en compte les nécessaires dépenses induites pour l'accueil en continu ».

On est bien loin de la prime de 1000 € instaurée par le gouvernement pour tous les agents qui travaillent pendant la période de confinement !

Nous vous demandons d'une part la prise en charge des frais supplémentaires engendrés par la présence permanente des enfants à leur domicile, et d'autre part la rémunération à la hauteur du travail réalisé par les assistants familiaux durant toute la période de confinement.

Seule une revalorisation de la rémunération brute, au-delà des 50h de SMIC pour la fonction globale d'accueil et de 79h de SMIC par enfant accueilli, prendrait en compte la réalité du travail fourni par les assistants familiaux pendant cette période (8 semaines à minima).

Vous n'ignorez pas les difficultés que rencontre la DEF pour recruter des assistants familiaux. Or de nouveaux recrutements sont indispensables pour permettre la prise de congés, les relais et garantir le remplacement des départs à la retraite et des démissions.

Une juste prise en compte du travail supplémentaire réalisé dans le contexte actuel constituerait un premier signe de la revalorisation de la profession et renforcerait son attractivité.

Nous vous rappelons que notre syndicat revendique depuis longtemps la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux. Les travaux en cours au niveau national ne sauraient argumenter l'immobilisme dont font preuve les élus du Département du Finistère.

Pour une période de confinement de 2 mois pendant laquelle les assistants familiaux auront accueilli les enfants 24h/24, quasiment sans possibilités de déplacements, le Conseil départemental fera l'économie des remboursements de 2 mois de frais de déplacements !

Par ailleurs vous précisez « Dans les prochains jours se mettra en place une plateforme permettant aux assistantes et assistants familiaux de déposer des demandes de soutien (accompagnement scolaire / déplacement pour les produits de première nécessité) et aux volontaires inscrits (notamment des étudiantes et étudiants) d'entrer en relation ».

L'aide aux devoirs se fait à distance, les assistants familiaux ne sont pas tous équipés de matériel informatique pour faire bénéficier les enfants de cet accompagnement. De plus,

après consultation des aides scolaires proposées sur la plateforme d'entraide, il apparaît que peu d'entre elles correspondent vraiment aux besoins réels.

A ce propos, pensez-vous qu'il soit réellement judicieux de faire appel à la bonne volonté des finistériens pour assumer une des missions les plus importantes, sensibles et délicates que la Loi a confié aux Départements ?

Peut-on imaginer un seul instant un appel à la mobilisation générale pour venir en aide aux collègues de la DRID, de la DIELD, de la DPAPH ou de la DRH ?

Que croyez-vous que cela renvoie en termes de considération pour le travail des assistants familiaux ?

Les assistants familiaux sont des professionnels compétents, sérieux et habitués à faire face à beaucoup de difficultés et d'imprévus, ils ne vous demandent pas ce que l'on pourrait assimiler à de « l'aumône », ils réclament juste d'être payés pour leur travail !

À ce sujet on pourrait envisager que leur rémunération ne dépende plus du nombre d'enfants accueillis, mais soit un réel salaire, au même titre que les professionnels travaillant dans les foyers (dont la paie ne dépend pas du nombre d'enfants au foyer), et plus largement que tous les agents du Conseil départemental.

Enfin, à deux reprises dans votre courrier vous évoquez le travail du SGRAF « *Le service référent (SGRAF) s'investit pleinement depuis le début de cette crise pour apporter information et soutien aux professionnel.le.s* »

« *Les agents du SGRAF demeurent plus que jamais à l'écoute des assistantes et assistants familiaux.* »

Nous tenons à réaffirmer que notre courrier du 30 mars 2020 ne met en aucun cas en cause la qualité du travail du SGRAF. Les notes du SGRAF informent les assistants familiaux sur les décisions prises par les élus, ou la Direction Générale. Ce service est depuis des années sous-dimensionné au regard des missions qui lui sont confiées.

Les assistants familiaux nous informent régulièrement des problèmes qu'ils rencontrent : les frais remboursés dans des délais non raisonnables, le manque d'écoute et la difficulté à joindre le service au téléphone, la dématérialisation des procédures sans se soucier des moyens informatiques des assistants familiaux, ni de leur formation.

Ce sous-dimensionnement du service SGRAF et du service Budget et Comptabilité (SBC) de la Direction Enfance et Famille ne peut que produire un important malaise chez des agents qui n'ont pas les moyens de travailler sereinement.

Ce manque de moyens attribués au SGRAF et au SBC traduit une profonde méconnaissance du travail des assistants familiaux et des services ressources par les élus et la direction générale et l'absence de réelle considération pour les tâches effectuées. Nous vous demandons de revoir de toute urgence les moyens dont disposent ces services pour faire face à leurs missions qui sont d'autant plus importantes dans la période actuelle de crise sanitaire.

Notre syndicat sera très vigilant quant aux décisions que vous prendrez et aux actions que vous mettrez en œuvre pour répondre aux questions soulevées dans le présent courrier.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos meilleures salutations.

Le secrétaire,

Jean-Michel LAURENT.



